

## Sommaire

- Ma classe aux Jeux . . . . . Page 1
- Le séminaire « laïcité et continuité éducative » . . . . Page 1
- L'aide à l'emploi de l'agence nationale du sport . . . . . Page 2
- Le renforcement du service civique dans le dunkerquois Page 3
- La définition réglementaire du sport . . . . . Page 3
- Les parcours du cœur . . . . Page 4

## Ma classe aux Jeux

Le 16 avril 2024, des élèves de **sections professionnelles** accueillent, au **lycée Turgot de Roubaix**, leurs **camarades collégiens de Sévigné** dans le cadre du projet « ma classe aux Jeux ».

Cette journée sous le signe des JO ponctuait un parcours de **découverte des formations professionnelles** des lycées **Turgot** (métiers du commerce et de la vente, métiers de l'électricité), **Jean Moulin** (métiers de l'accueil et de la sécurité) et **Lavoisier** (métiers de l'hôtellerie et de la restauration). Les collégiens avaient découvert, au cours d'**immersions préalables**, la voie professionnelle et certaines de ses formations. Une délégation de 5 élèves est montée sur scène pour témoigner devant les représentants institutionnels des différentes activités réalisées dans le cadre de ce projet et du **parcours avenir**.

Le 16 avril, les collégiens ont bénéficié des **compétences professionnelles des lycéens**, mises au service de l'organisation de l'événement. Grâce à l'**implication des enseignants** et l'appui de la **fédération française de triathlon**, de **champions** et de **personnalités** du monde du sport, les élèves ont participé à plusieurs ateliers : **sports de combat**, **relais fauteuil**, **cécifoot** et **parcours immersif de la flamme**.

## Le séminaire « laïcité et continuité éducative »

Le 10 octobre dernier, le Service départemental jeunesse, engagement et sports du Nord (SDJES 59) et le rectorat organisaient, au lycée Faidherbe de Lille, un séminaire sur la thématique de la laïcité.

Les **120 participants** réunis provenaient de **plusieurs horizons professionnels**, œuvrant en **temps scolaire, péri et extra-scolaire**, en secteurs **associatif** et/ou **sportif**.

La compagnie de **théâtre d'intervention** **La Belle Histoire** avait recueilli en amont des **situations de terrain vécues** auprès d'un échantillon de participants et en a proposé une **mise en scène** de 60 minutes.



Dans un premier temps spectateurs, les participants ont pu s'exprimer sur la présentation théâtrale. Ils ont ensuite échangé avec les **experts invités en table ronde** :

- **Mathieu Clouet**, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional en histoire-géographie, **réfèrent académique Valeurs de la République**.
- **Maryse Monet**, formatrice valeurs de la République et laïcité, intervenante auprès des acteurs associatifs.
- **Nadia Beddiar**, professeure de droit, université catholique de Lille.
- **Patrick Piret**, inspecteur jeunesse et sports, chef du SDJES 59.

Les choix d'animation et la volonté de **rassembler des acteurs de tous les temps de l'enfant et du jeune**, ont permis d'articuler le séminaire autour de la **problématique inédite** de la **laïcité et de la continuité éducative**.

Les participants ont pu s'interroger sur les différents contours de la laïcité dans les différentes structures fréquentées par les mineurs et dégager des **perspectives communes de positionnement professionnel et d'action**.

## L'aide à l'emploi de l'agence nationale du sport

Chaque année et sur l'ensemble du territoire, l'Agence nationale du sport (ANS) accompagne près de 30 000 associations locales afin de mener des actions en faveur du développement des pratiques sportives.

Via les projets sportifs territoriaux de l'ANS, le SDJES 59 soutient la professionnalisation du mouvement sportif. Il octroie, sur dossier, une aide à l'emploi aux associations sportives du département. Cette aide a pour but d'accompagner la structure bénéficiaire dans l'embauche d'un salarié, soit :

- Pour pérenniser le poste créé au sein de l'association.
- Pour consolider un emploi déjà existant au sein d'une association, dans le cas où celle-ci rencontre des difficultés pour maintenir le poste.

Depuis 2021, le SDJES a permis, via les financements de l'ANS, la création de 174 emplois dans le département du Nord.

Madame Aude Pesenti, responsable des formations au sein de l'association « Saint Amand handball – Porte du Hainaut », club associatif amateur et professionnel, qui bénéficie de cette aide, nous en parle :



Comment avez-vous appris l'existence des aides à l'emploi de l'ANS ?

Je gère le compte Asso du club. Nous recevons régulièrement des informations sur les différentes subventions mises en place, notamment par courriel. L'aide à l'emploi de l'ANS a dû en faire partie. Par ailleurs, notre présidente siège dans de nombreuses instances et ses activités professionnelles lui permettent de faire une veille active sur les différents dispositifs.

Comment avez-vous postulé ? Le dossier de demande d'aide à l'emploi a-t-il été compliqué à réaliser ?

Compliqué, non, dès lors qu'on maîtrise un peu l'interface du compte Asso.

« A partir du moment où nous avons repéré des besoins en terme d'emploi au sein de notre structure, nous avons postulé par rapport aux attendus de la demande. »

Pour certaines réponses, nous nous sommes appuyés sur ce que nous avons déjà formalisé pour les projets fédéraux, déposés un peu plus tôt dans le calendrier. Certains items comme les bénéficiaires, le territoire, sont plus complexes à renseigner car il s'agit d'un choix multiple dont les catégories proposées sont un peu limitées. Mais le formulaire donne la possibilité, dans une rubrique suivante, de détailler un peu plus.

Quels sont les besoins du club en terme d'emploi ?

Entre notre première demande et la dernière, il y a eu une évolution du périmètre de l'emploi concerné. Initialement axé sur le sportif, il est désormais aussi tourné vers l'administratif, permettant la structuration du club.

« Nous avons déjà une bonne équipe en place au niveau sportif, les aides à l'emploi ANS ont permis d'élargir nos possibilités. »

De combien d'emploi avez-vous pu bénéficier ces dernières années ?

Nous en sommes à deux créations de poste : l'un, de manager du club, occupé par une femme, qui porte à la fois sur les aspects administratifs et sur le lien avec les entités sportives du club, l'autre est plutôt un poste à responsabilité sociale et environnementale (RSE) et sur le centre de formation.

Nous avons également bénéficié de deux emplois « 1 jeune 1 solution » : un agent de développement, qui intervient exclusivement sur le secteur amateur, et une chargée de communication. Ils ne sont plus financés depuis cette année. Le poste d'agent de développement est pérennisé. Pour le second poste, c'est en discussion.

« L'idée est que la subvention ANS permette d'embaucher dans un premier temps, ensuite la structure se donne pour objectif de pérenniser derrière, en deuxième temps. »

[Pour lire l'article en intégralité, cliquer sur ce lien](#)

## Le renforcement du service civique dans le Dunkerquois

Le 27 septembre s'est tenu un événement service civique à la Communauté urbaine de Dunkerque.

La convention pour le déploiement du service civique et le renforcement de son accessibilité a été signée par Sony Clinquart vice président de la CUD, Nadia Bellaoui présidente de l'agence du service civique, Olivier Cottet, directeur académique des services de l'Education nationale du Nord et Virginie Lasserre, préfète déléguée pour l'égalité des chances.



La convention vise à officialiser le nouveau rôle de la CUD en tant que point d'appui tiers de confiance, à savoir à contribuer à la promotion, l'information et la sensibilisation du service civique sur le territoire dunkerquois, mais aussi à la création de 20 missions au sein de ses services avant d'étendre les missions aux communes de l'intercommunalité.

Plus globalement, elle marque la volonté de mettre en réseau les partenaires locaux, de proposer davantage d'offres de mission aux jeunes de 16 à 25 ans et de favoriser une meilleure adéquation entre l'offre des structures et les demandes des jeunes.



L'événement s'est poursuivi l'après-midi par un forum du service civique et de l'engagement

visant à mettre en relation les jeunes intéressés par le dispositif et les structures associatives et les communes proposant des missions dans l'un des 10 domaines du service civique.

## La définition réglementaire du sport

Le Service départemental jeunesse, engagement et sports du Nord (SDJES 59) exerce une activité de contrôle des établissements d'activité physique et sportives (EAPS) au regard de leur conformité au code du sport.

Les agents du SDJES 59 réalisent en moyenne 70 contrôles d'EAPS par année.

### C'est quoi exactement un EAPS ?

Le terme EAPS doit être entendu, dans une acceptation large, comme étant la réunion de 3 critères :

- Un équipement mobile (bateau, chevaux, parapente...) ou plus généralement fixe dans un lieu
- Une activité physique et sportive
- Une certaine durée : quelques mois (établissements saisonniers), régulière ou discontinue.

Le statut juridique d'un EAPS peut-être varié : association, société, collectivité territoriale...



### Quand une activité physique devient-elle une activité sportive ?

Une activité physique devient officiellement une activité sportive lorsque le ministère chargé des sports délivre un agrément à une fédération sportive nationale pour l'organisation de la pratique en question.

- Exemples d'activités sportives reconnues : natation, parkour, jeu d'échecs...
- Exemples d'activités non reconnues : yoga, pilate, airsoft...

Dès lors, tout établissement qui organise ou propose au public une activité reconnue comme sportive est considéré comme un EAPS. A ce titre, il est soumis aux dispositions réglementaires du code du sport qui lui sont applicables (obligations d'assurance, d'affichage, d'organisation des secours...)

Pour retrouver l'ensemble des informations réglementaires relatives aux EAPS, [cliquez ici](#).

## Les parcours du cœur

Les **Parcours du Cœur Hauts-de-France** contribuent à faire prendre conscience de l'importance de bouger. Une **activité physique** régulière **diminue** de 20 à 30% les **risques de développer** une **maladie chronique** et favorise le **bien-être mental**.

Cette action s'adapte au **contexte scolaire**, pour sensibiliser les plus jeunes et leur entourage. Déployée en établissements, elle s'intitule « **Parcours du cœur scolaire** » (PDCS).



La mise en place du PDCS couvre plusieurs **enjeux éducatifs**, en particulier celui de former des citoyens autonomes, responsables, solidaires, acteurs de leur santé et de la préservation de leur environnement.

Dans le cadre du **parcours santé**, le PDCS contribue à 3 axes :

- L'éducation à la santé fondée sur le développement des compétences psychosociales et la citoyenneté ;
- La prévention par des apprentissages en lien avec les programmes d'enseignement ;
- La protection qui s'attache à faire des établissements scolaires des environnements favorables à la santé et au bien-être des élèves.

Le renforcement du capital santé des jeunes et la lutte contre les maladies cardio-vasculaires au cours de leur vie, impliquent le **développement d'habitudes dès le plus jeune âge**. Toutes les structures qui les prennent en charge peuvent déployer un parcours du cœur.

La **Fédération française de cardiologie (FFC)** invite donc les **établissements scolaires** mais aussi les **associations** et les **communes** à organiser un **parcours du cœur**, **grand public**, **scolaire** ou **entreprise**, au printemps 2024.



Les structures qui s'engagent dans la démarche obtiennent un **kit organisateur fourni** par la FFC (affiches, goodies, flyers...).

Accéder ici au [site dédié aux Parcours du cœur Hauts-de-France](#) et [créer un compte organisateur](#).

Accéder à la [page académique consacrée au Parcours du cœur scolaire](#).

Les numéros précédents de l'ActuS JES sont toujours disponibles en ligne.  
Vous pouvez [les consulter en cliquant ici](#).

### Des suggestions ? Envie d'échanger sur les contenus de ce numéro ?

Service départemental jeunesse, engagement et sports du Nord

[ce.sdjes59@ac-lille.fr](mailto:ce.sdjes59@ac-lille.fr)

03.59.71.34.92

Contacts

Directeur de publication : Olivier Cottet / Responsable de publication : Patrick Piret.

Rédacteurs et crédit photo : Pierre Allepaerts, Héloïse Beauvallet, Kévin Berdal, Bruno Decock, Nicolas Deldycke, Maximilien Fund, Régis Lebbrecht, Marie Merlot, Patrick Piret et Benjamin Vandooren.

Mise en page : Héloïse Beauvallet.

Mise en ligne : Karine Buisine.

Diffusion : Bruno Decock.

  
**ACADÉMIE  
DE LILLE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Nord